



Avril 2018

Zoom sur... Les incivilités

L'incivilité se caractérise par le manquement aux règles du comportement en société. La délinquance elle, regroupe tous les comportements interdits par la loi.

La petite et moyenne délinquance sont quotidiennes, et ce sont elles qui créent un sentiment d'insécurité chez les citoyens. La grande délinquance, ou grande criminalité, quant à elle, est plus rare (mais beaucoup plus violente).

Depuis quelques temps, nous subissons des incivilités (impolitesse, nuisances sonores, agressivité, intimidations, provocations, crachats, déchets sur le sol...) de la part de jeunes en mal de repères éducatifs. Malheureusement, ces incivilités se transforment parfois en petite délinquance (dégradations de biens et d'équipements, vols, intrusions dans des propriétés privées...). Et là, cela devient plus grave... Et cela représente un coût pour la collectivité (changements de matériels, réparations, temps de travail, assurances...).

Contre ces difficultés, nous agissons : dialogue avec les contrevenants, concertation avec la gendarmerie, contacts avec les parents, relevé des immatriculations, sanctions... Tout cela quand nous pouvons identifier les auteurs, ce qui n'est pas toujours le cas.

Nous le savons, les mineurs ne sont pas des justiciables comme les autres : la protection de l'enfance et ses lois ne favorisent pas les sanctions judiciaires à leur encontre. Aussi, dans un premier temps, le dialogue s'impose. Si cela n'est pas possible ou si cela n'est pas productif, il faut alors faire preuve de plus de sévérité. **Pour cela, nous avons besoin de la coopération pleine et entière des parents ou responsables légaux, qui sont les 1ers éducateurs de leurs enfants.** A ce titre, ils sont tenus d'assumer leurs responsabilités, tant dans la prévention que dans la sanction. Sanction qui peut aussi prendre la forme de la réparation : on répare ce que l'on a cassé, ou on le paie.

L'un des principaux problèmes est la consommation d'alcool des jeunes. Il est commun de croiser des adolescents regroupés, le soir, avec de l'alcool. On a beaucoup lutté ces dernières années contre l'alcool au volant, mais il serait peut-être temps de faire plus de prévention contre l'ivresse sur la voie publique, essentiellement chez les plus jeunes.

Pour terminer, attention à ne pas tomber dans l'amalgame qui assimile les jeunes et les incivilités. Ces dernières touchent toutes les catégories de population : dépôts d'ordures sauvages, déjections canines sur la voie publique, nuisances sonores, excès de vitesse, alcool au volant etc. sont le fait des adultes, qui tous ne sont pas étrangers à notre commune...

Le mot du Maire



Depuis le début de ce mandat, j'ai toujours rédigé cet éditorial dans le même état d'esprit de pédagogie et de transparence afin de vous informer au mieux de notre vie communale. Aujourd'hui, je suis partagé entre différents sentiments : colère, indignation, incompréhension...

En effet, depuis quelques mois, notre commune est victime d'incivilités : dégradations, insultes, nuisances sonores diverses... Certaines ont été commises par des jeunes saulonnois, auxquels plusieurs rappels à l'ordre de notre part et de la gendarmerie ont été faits. Les parents ont été informés des agissements de leurs enfants. Malheureusement, le seuil de tolérance a été dépassé dans la nuit du 5 au 6 mai où de nombreuses dégradations ont été commises : panneaux de circulation arrachés ou tordus, miroirs de carrefour déréglés, vasques de fleurs jetées dans une petite mare. D'autres méfaits ont concerné des particuliers, soit plus d'une dizaine en tout, pour ce que nous avons pu constater. La commune a évidemment déposé plainte en gendarmerie. En plus des conséquences financières (évaluées à environ 3.000 € pour l'instant), du temps que passeront les agents communaux à remettre tout cela en état, il faut aussi prendre en compte la dangerosité de tels actes, notamment pour la circulation routière, certains carrefours n'étant plus signalés.

Nous sommes tous consternés par de tels agissements ; qu'est ce qui peut pousser certains à avoir de tels comportements ? Pourquoi cibler notre commune ?... Depuis, les réactions ont été nombreuses et l'enquête progresse suite à des témoignages de personnes que je voudrais remercier ici publiquement. Nous devons tous être concernés, tant par notre comportement personnel que celui de nos proches. Restons vigilants quant à ce qui se passe autour de nous et n'hésitons pas à rapporter les faits d'incivilité qui méritent de l'être pour garantir le bien vivre ensemble qui nous est cher. En ces moments un peu compliqués, je tiens également à souligner la bonne collaboration avec la gendarmerie.

Ces agissements doivent cesser et c'est pourquoi je demande à chacun de nous signaler tout acte commis afin que notre commune continue à être agréable à vivre. Malgré cette période agitée, vos élus restent présents et à vos côtés.

Pascal BORTOT
Maire de Saulon-la-Chapelle

SOMMAIRE...

Compte rendu du Conseil municipal du 23 avril 2018	P. 2
Informations	P. 3
Agenda, Informations pratiques	P. 4

Réunion du Conseil Municipal du 23 AVRIL 2018

1) DÉNOMINATION DE LA BIBLIOTHEQUE

L'inauguration de la nouvelle bibliothèque rénovée en collaboration avec l'association du Foyer Rural aura lieu samedi 26 mai à 11 h. Le conseil municipal décide de lui donner le nom de Marc Brachet, ancien enseignant, ancien conseiller municipal et adjoint, membre fondateur de l'association du Foyer Rural, en raison de son implication, à l'époque, dans la vie de Saulon-la-Chapelle.

2) ANCIENNE ÉCOLE DE LAYER

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard, il a été décidé de vendre ce bâtiment. Un acquéreur a été trouvé, au prix proposé par les domaines.

Le conseil municipal décide, dans le cadre de la vente, du déclassement du bien du domaine public communal, de son intégration dans le domaine privé communal et de le vendre en l'état.

3) TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Comme chaque année, il faut procéder au tirage au sort de deux personnes pouvant être désignées en tant que jurés d'assises. La liste sera ensuite transmise au bureau centralisateur de Nuits-Saint-Georges qui procédera à un nouveau tirage au sort entre toutes les personnes désignées par les communes du canton.

4) QUESTIONS DIVERSES

← Point sur les travaux :

Voirie :

- Rue du Petit Essart

Suite aux passages de camions pendant les travaux de construction de la salle multi-activités, la rue du Petit Essart est partiellement à refaire. Le coût de l'opération est estimé à 50 000 € H.T. non subventionnable car la subvention a déjà été utilisée pour la réfection de la grande rue. Ces travaux s'effectueront dans la continuité de ceux de la voirie de la salle multi-activités.

- Grande Rue

Les travaux sont terminés. Par contre, quelques incivilités ont été constatées telles que :

- des pas sur le béton désactivé avant qu'il ne soit pris, qui fort heureusement n'ont pas marqué.
- des panneaux "accès commerçants" renversés.
- un panneau déviation disparu.
- le passage dans la rue alors qu'elle est interdite à la circulation.

Terrain multisports côté mairie :

Suite au contrôle des divers jeux pour enfants, Gilles GADESKI fait part des éléments du rapport :

- démonter ou remplacer les panneaux de basket
- remplacer les filets des cages de handball
- poser des étiquettes d'avertissement sur tous les jeux

Salle des fêtes :

- changement de la poignée de porte de l'entrée en installant un bâton de maréchal, dans le cadre de la mise aux normes handicapés.
- réparation de l'élévateur bloqué à plusieurs reprises. Ce problème est dû à un défaut du câble d'alimentation (prise en charge par le fournisseur).

Parking :

Pose de panneaux pour stationnement handicapés.

Lavoir rue de Noiron :

- sécurisation du lavoir, près du déversoir par la pose d'un grillage réalisée par les employés communaux.

Longère :

Divers diagnostics obligatoires sont à réaliser avant le démarrage des travaux. Le coût s'élève à environ 10 000 € TTC.

← Points manifestations :

Journée du 7 avril

- 22 enfants présents à la chasse aux œufs l'après-midi.
- 30 jeunes environ présents à la soirée

← Divers :

- Une faible mobilisation a été constatée samedi 21 avril lors de la journée citoyenne du ramassage des déchets.
- Les élus dénoncent certaines incivilités qui perdurent sur la commune telles que le non-respect des limitations de vitesse ou encore la conduite en dehors des voies autorisées (chemins blancs).
- Christophe ALLEXANT informe les membres du conseil que lors des grèves de la SNCF, des bus sont mis en place pour remplacer les trains. Depuis juillet, le bus ne peut plus réaliser un demi-tour à la gare en raison des voitures du personnel de la SNCF stationnées sur

l'arrêt minute. Le bus dépose les passagers en bas du pont de la gare les obligeant à aller récupérer leur voiture à pied jusqu'au parking. Pour remédier au problème, un déplacement des places réservées à la SNCF est envisagé avec en plus une information en destination des agents SNCF afin de ne pas occuper l'arrêt minute indûment.

- M. le Maire fait part de son rendez-vous avec le représentant de La Poste et affirme qu'il n'y aura aucune évolution sur les horaires d'ouverture d'ici octobre 2019. Par contre, il constate que depuis la réduction des horaires, une baisse de fréquentation de 10 %. Les élus doivent réfléchir aux démarches à mener et à l'avenir de ce service.

- Alain BŒUF rapporte qu'au cours de la commission des sports de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges qui s'est tenue le 23 avril, il a été décidé que seules les installations des clubs sportifs classés au niveau national seraient déclarées d'intérêt communautaire. Par conséquent, aucun équipement sportif de Saulon-la-Chapelle n'est concerné.

En bref...

Création d'une « Zone 30 »

Afin de modérer la vitesse du trafic dans le lotissement du Levant et à la demande des riverains, une zone 30 a été créée. Il s'agit de favoriser la cohabitation de tous les usagers de la voirie (piétons, 2 roues, voitures), dans un secteur où les virages à angles droits, les priorités à droite et les sorties directes sur voirie sont de nature à justifier un tel aménagement. D'autres aménagements de voirie seront réalisés sur la commune avant la fin du mandat.



LE 23 MAI 2018

LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !



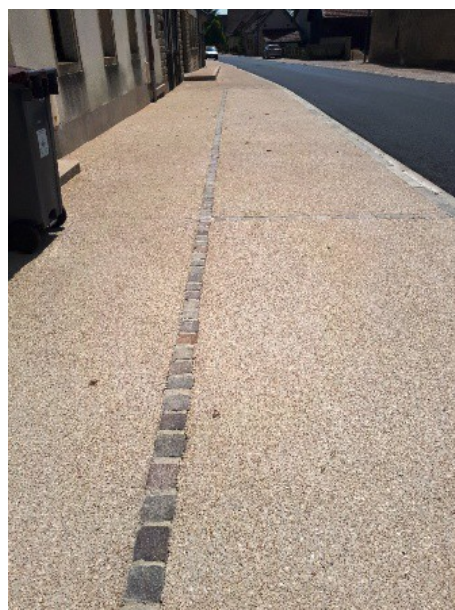
Travaux Grande rue

Pour rappel, pour raison budgétaire, les travaux d'embellissement de la Grande rue sont prévus en 3 tranches réparties sur 2018, 2019, 2020.

Ainsi pour cette année la première tranche des travaux, de l'église à la boulangerie est dans sa phase finale.

Les enrobés de la chaussée ainsi que de l'aire de retournement du bus sont effectués, le trottoir côté école réalisé en béton désactivé avec marquage en pavés pour les stationnements et certaines entrées.

Une rampe PMR a été conçue pour faciliter l'accès à l'école.



Il reste à venir la pose de potelets et de barrières, la mise en place de nouveaux panneaux de signalisation et la réalisation des tracés au sol.

Conscients de la gêne engendrée pour les riverains et les commerçants pendant ces travaux et pour les futures tranches de travaux à venir, nous restons à votre disposition en mairie pour répondre à vos questions concernant ce projet d'envergure.

Nous serons également proches des commerçants pour que l'impact sur leur activité soit le plus neutre possible.

Pour cette première tranche, le montant des travaux est de 119 000 € dont une partie sera couverte par les subventions du Conseil Départemental au titre du programme de soutien à la voirie communale de 30 000 € et des amendes de police pour 5000 € ainsi qu'une subvention potentielle de la région au titre du dispositif Eco Village Avenir pour 15 800 €.

YVES JAMAÏT à SAULON-LA-CHAPELLE :

bien plus qu'une parenthèse...

Il nous avait promis « une parenthèse acoustique », il nous a offert bien plus que cela : un pur moment de bonheur ! La gouaille éraillée toujours bien en place, Yves JAMAÏT nous a baladé de java en blues, en passant par Sud ou des festifs . Le public avec noué une complicité. personnes salle en public de des airs du élangs plus public ne s'y t r o m p é , lequel il a authentique Plus de 250 dans une délire, un passionnés, une ambiance énorme.... Et à l'issue du concert, près d'une heure de dédicaces et de selfies !!! De l'avis général, une chouette expérience à renouveler sans modération, d'autant que l'organisation a été parfaite (saluons ici l'implication de nos employés communaux, des pompiers et de tous les bénévoles magistralement encadrés par Alain BOEUF, 3ème adjoint, aidé par les élus présents. Saluons également la performance de la 1ère partie avec Simon GOLDIN, qui a su « chauffer » la salle comme un pro !



...AGENDA

Vendredi 25/05 – 19h30 : Assemblée générale du foot

Samedi 26/05 - 11h : Inauguration bibliothèque avec animations

Samedi 26/05 - 13h30 : Pétanque inter-villages - Zone de loisirs (gratuit)

Dimanche 27/05 - 15h30 : Théâtre enfant – Salle des fêtes

Samedi 9/06 - 10h : Permanence élus - Mairie

Samedi 9/06 - 10h : Permanence des avocats - Mairie

Samedi 9/06 - 20h30 : Gala Les P'tits pas - Salle des fêtes

Dimanche 10/06 - 15h30 : Gala Les P'tits pas - Salle des fêtes

Bibliothèque

INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX

SAMEDI 26 MAI à 11H

Animations jusqu'à 17h. Venez nombreux !

...INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h00 – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h00 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

accueil.mairie@saulon.fr / www.saulon.fr

Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-saint-Georges



3 rue Jean Moulin- BP 40029

21701 Nuits st Georges

Tél : 03 80 27 04 70 - Fax : 03 80 23 69 06

Gendarmerie de Gevrey-Chambertin 03 80 51 80 76

Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 1er novembre au 31 mars

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 17h

samedi : 9h - 12h et 14h – 17h

du 1er avril au 31 octobre

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 19h

samedi : 9h - 12h et 14h - 19h

